

CONSULTATION :

**Prestation photographique
professionnelle pour les
besoin des outils numériques
Yana-J**

26 octobre 2020

1. PRÉSENTATION DU PROJET YANA-J

1.1. PRÉSENTATION DU PROJET

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) s'est engagée en 2019 à porter la création d'outils numériques suivants : un site internet et ses réseaux sociaux associés (Instagram, Facebook et YouTube), **Yana-J**. Le maître d'œuvre, administrateur et animateur de tous ces outils est le Centre Ressources politique de la Ville de Guyane (CRPV).

Les jeunes de 16 à 25 ans représentent près de 16 % de la population du département. Ces jeunes, en fonction de leurs parcours, ont des demandes spécifiques en termes d'information sur l'orientation scolaire, l'emploi, la mobilité, le logement, les loisirs... L'accès à cette information est un préalable essentiel à l'exercice de leurs droits et à l'autonomie. Or, en Guyane l'information jeunesse en ligne est éparse, limitée et bien souvent non actualisée.

Ainsi la production des outils numériques Yana-J permet :

- d'aider les jeunes à trouver les bonnes informations et de les rendre autonomes dans leur processus de recherche
- de bénéficier d'une offre d'information ciblée, juste et gratuite
- de partager de l'information, d'échanger et de favoriser le travail en réseau des professionnels jeunesse
- de permettre l'interactivité avec et entre les jeunes

1.2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est d'aider à la diffusion de l'Information Jeunesse (IJ) sur tout le territoire guyanais, par la création d'un outil numérique ressources et information jeunesse. L'outil doit tenir compte des fractures numériques mais aussi territoriales, sociales ou encore économiques très présentes sur notre territoire afin que tous les jeunes aient le même niveau d'accès à cette information jeunesse.

Dans sa version actuellement en ligne (www.yana-j.fr), il est composé de 2 parties :

- **Un site internet grand public** proposant une information jeunesse généraliste et actualisée pour les jeunes guyanais
- **Un espace professionnel** intégré au site et donnant accès, après création d'un compte pro, à des informations enrichies pour les acteurs de jeunesse du territoire (institutionnels, associations, corps enseignants et tout autre structure travaillant avec les jeunes)

Les 8 thématiques du site internet sont les suivantes : Emploi – Scolarité, Orientation, Formation -Santé - Droits et démarches - Vie pratique - Citoyenneté et volontariat - Culture, sport et loisirs - Partir pour revenir

2. SHOOTING PHOTO

2.1. MISSION ET RÉALISATION

La mission consiste à la réalisation d'un shooting photo. Le prestataire devra photographier des jeunes âgés de 12 à 30 ans dans des différents décors et lieux emblématiques et de vie de Guyane. L'objectif étant de représenter la multiculturalité et les 4 régions de Guyane (Centre, Est, Ouest et Savanes), d'où la constitution de lots.

De manière générale les photos devront traduire les points suivants :

- la diversité de la jeunesse guyanaise
- le côté joyeux et pétillant de cette jeunesse
- l'enthousiasme des jeunes face à l'existence d'un site d'information jeunesse
- les jeunes dans leur environnement local (lieux de vie, patrimoine architectural, environnemental...)
- les établissements et structures locales accueillants un public jeune

Ces différents clichés seront utilisés principalement afin d'enrichir notre photothèque Jeunesse à destination du site et des réseaux sociaux Yana-J. Ils pourront également être utilisés par le CRPV dans le cadre de ses communications relatives à la Démarche jeunesse.

2.2 LE SHOOTING

L'objectif de ce shooting est de réaliser des photos de groupe et de portrait sur différents sites (collège, lycées, mission locale...) liés aux principales thématiques du site internet (emploi, scolarité, formation, orientation, santé, droits et démarches, vie pratiques, citoyenneté et volontariat, culture sport et loisirs, partir).

Le CRPV se chargera de la gestion des accords avec les établissements choisis et prendra en compte la charge de déplacement (essence sur justificatifs kilométriques). Les photos s'effectueront principalement sur l'île de Cayenne, mais pas seulement puisque nous souhaitons représenter en plus de la région du Centre, l'Est, l'Ouest et les Savanes.

Un document [en annexe](#) donne une indication des lieux retenus pour chacun des 4 lots sur lequel le prestataire peut se positionner.

2.3 TYPE DE PHOTOS

Afin d'assurer une utilisation pour tous les supports médias de Yana-J (site internet, page Facebook, compte Instagram et chaîne YouTube) ainsi que pour la communication du dispositif (print, web, presse...), il est demandé de fournir des photos présentant les qualités suivantes :

- une qualité et résolution HD
- un format .jpg

- des photos réalisées aussi bien au format portrait, paysage que utilisables au format carré (cf. contraintes Instagram)
- une sélection de photos triées, représentatives des meilleurs clichés au jugé du photographe et d'une quantité suffisante : de 50 à 100 photos exploitables par lot.

A noter que les jeunes devront signer un document officiel de cession à l'image, fourni par le CRPV, et remis au photographe pour assurer une utilisation des clichés en toute sécurité. Le photographe s'engage à faire signer et remplir ces documents et à tous les fournir au CRPV en format papier.

2.4 PRESTATION

La prestation comprend :

- La réalisation du reportage selon les modalités indiquées lors de la commande
- Le temps de préparation du reportage
- Le temps passé à la prise de vue
- Le traitement des images (retouches nécessaires, légendage)
- Les photographies seront rangées par dossier "sites: localisation précise de la prise de vue"

3. CALENDRIER

Dès réception du devis du/des prestataires, un calendrier sera défini ensemble afin de déterminer les dates des shootings et de valider la **date de réception des photos qui est fixée provisoirement au 15 février 2021.**

4. DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des photos devra être cédé au CRPV Guyane. La cession de droits concerne le droit d'usage, de reproduction, d'adaptation et de représentation.

4.1 DROIT D'USAGE

Il s'agit du droit d'exploiter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre des shooting photos, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit.

4.2. DROIT DE REPRODUCTION

Le droit de reproduire ou de faire reproduire l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, sur tout support, notamment papier, numérique, CDROM, DVD ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur, sans limitation de nombre et dans la limite d'un format A2 (Au-delà du format A2, le photographe devra être consulté afin de juger de l'ampleur de la diffusion ou de l'impact de l'image, ce qui donnera lieu à une négociation pour une éventuelle extension de droits)

4.3. DROIT D'ADAPTATION

Le droit d'adapter, de faire adapter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, de les faire évoluer, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et sur tout support mentionnés au présent article.

4.4. DROIT DE REPRÉSENTATION

Le droit de représenter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, de diffuser ou de faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous réseaux de télécommunications, actuels ou futurs, et ce sur tout support et en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme.

En ce qui concerne le droit à l'image, le photographe se chargera de la collecte des signatures des modèles.

5. LIVRAISON DE LA PRESTATION

La livraison des photos devra respecter les conditions suivantes et celles du point 2.3 de la présente consultation :

- Sélection de photos nommées et triées et tenant compte des contraintes précédemment mentionnées
- Sélection de photos classée dans des dossiers thématiques nommés comme suit : Année_YanaJ_Région_Commune_Lieu > 2020_YanaJ_Ouest_SLM_MissionLocale
- Sélection de photos mises à disposition en direct au CRPV via un disque dur externe ou via une plateforme de stockage en ligne de fichiers type Dropbox

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La présente consultation ne peut être attribuée à un opérateur économique qui serait dans un cas d'interdiction de soumissionner.

6.1. LE PRESTATAIRE DEVRA TRANSMETTRE UN DOSSIER COMPRENANT LES PIÈCES ADMINISTRATIVES SUIVANTES :

Conformément au point 2.2, chaque prestataire est libre de se positionner sur un ou plusieurs lots sans restriction.

En fonction des réponses des prestataires, le CRPV se réserve le droit d'attribuer les lots comme il juge être le plus adapté en terme d'organisation et dans un souci d'équité.

En réponse à la consultation, le prestataire devra fournir :

- Un document administratif et légal justifiant de son statut professionnel
- Une déclaration sur l'honneur (datée et signée), pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions au code du travail

- Une liste de référence, un lien vers un site internet, un book ou tout autre support permettant de présenter ses travaux de photographie dans les 2 dernières années
- Des informations sur le type de matériel utilisé

Et pour chaque réponse à un lot :

- un planning adapté au calendrier proposé en point 3 afin de garantir la faisabilité de son projet
- proposer un tarif par lot HT et TTC intégrant toutes les contraintes relatives à la commande et comprenant : nombre de jours, tarif/jour, tarif global ...

6.2. CALENDRIER

Dès réception de l'offre et choix du(es) prestataire(s), un calendrier sera défini ensemble afin de déterminer les phases du shooting. La réunion de briefing sera également planifiée.

A la livraison du projet, le prestataire devra fournir tous les clichés comme demandé dans les points 2 et 5 de la présente consultation.

6.3. PÉNALITÉS ET RETARD

Il est entendu que le planning du prestataire devra s'intégrer dans le planning prévisionnel proposé en point 3.

En cas de non-respect du calendrier validé, de retard de livraison et de non-respect de la commande du fait du prestataire, des pénalités seront applicables.

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter les délais impératifs de livraison en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires et accepte, si tout retard était constaté quelque qu'en soit le motif, à verser au CRPV des pénalités de retard calculées sur l'ensemble des prestations selon la formule suivante : $P = V * R/3 000$, conformément à l'article 16 du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles

Ces pénalités de retard sont encourues, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations sera expiré jusqu'à la date de réalisation effective. En cas de litige relatif à l'exécution de ce marché, le droit français est seul applicable.

En cas d'impossibilité à réaliser la mission du fait d'un contexte sanitaire exceptionnel et de réglementations gouvernementales imposées, la consultation sera maintenue, mais le déroulé du projet pourra être décalé. Un nouveau calendrier sera alors proposé par le CRPV en lien avec le prestataire.

6.4. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

La consultation est ouverte à compter du lundi 26 octobre 2020, celle-ci est décalée de 12 jours amenant à revoir le planning de la consultation initiale.

Les offres devront ainsi être remises au CRPV **avant le lundi 30 novembre 2020 à 18h00 par email** uniquement en format numérique à l'adresse suivante : communication.crpvguyane@gmail.com.

Un email confirmant la réception de votre offre sera adressé.

Choix du.es prestataire.s suite à l'appel d'offre : semaine n°49.
Réunion de cadrage, validation/redéfinition des besoins avec le prestataire retenu : semaine 50 au siège du CRPV ou par Zoom
(si prestataire en dehors de Cayenne).
Exécution de la mission photographique : entre la semaine 50 et la semaine 4 et de la mission de livraison des données classées : avant le 1er février 2021.

6.5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande complémentaire, merci de vous adresser à :

- Stéphanie BONIN, Cheffe de projet communication numérique
communication.crpvguyane@gmail.com ou 0694 47 63 40